



COMMUNE DE FAUVILLERS

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE

COMMUNE

DE

FAUVILLERS

BELFIUS BE 15 0910 0050 4530

T.V.A. 0207.383.129

Extrait de l'A.G.W. du 22 avril 2004

Art. L 1122-26 :

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation délibérer, quel que soit le nombre des membres, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le lundi 1^{er} avril 2019 au bureau communal de FAUVILLERS, à 20 heures précises.

Fauvillers, le 21 mars 2019

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

Géraldine GIOT



Nicolas STILMANT

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

- 1°) **Marchés publics**
Adhésion à la centrale d'achat du Département des Technologies de l'Information et de la Communication du Service public de Wallonie (DTIC).
- 2°) **Marchés publics**
Participation au marché cadre de l'AIVE « Entretien et curage préventif des réseaux d'égouttage ».
- 3°) **Marchés publics**
Approbation du cahier des charges, du montant estimé et du mode de passation du marché « Parcours touristique à Oisefagne ».

- 4°) **Zone de remblais de Sainlez**
Renouvellement de la convention pour la période du 9 juillet 2016 au 8 juillet 2018 inclus.
- 5°) **Environnement**
Collecte sélective en « porte-à-porte » de déchets ménagers et assimilés triés à la source en fraction organique et fraction résiduelle - adhésion au marché de collecte 2020.
- 6°) **CCATM**
Renouvellement des membres.
- 7°) **Maison du Tourisme Haute-Sûre Forêt d'Anlier en Ardenne**
Désignation des représentants.
- 8°) **Opérateur de Transport de Wallonie**
Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale.
- 9°) **Plan de Cohésion Sociale 2014 - 2019**
Approbation du rapport financier 2018.
- 10°) **Tutelle générale d'annulation**
Prise de connaissance de l'arrêté de la Ministre des pouvoirs locaux, Madame Valérie DE BUE, daté du 11 mars 2019, relatif à l'adoption par le Conseil communal de son règlement d'ordre intérieur en date du 28 janvier 2019.

HUIS CLOS

- 11°) **Personnel enseignant**
Ratification de diverses délibérations prises par le Collège communal.
- 12°) **Recrutement d'un Directeur général**
Prise de connaissance du procès-verbal de l'examen qui s'est déroulé le mercredi 30 janvier 2019.